POLE DE COMPETENCE EN PROMOTION DE LA SANTE REGION CENTRE

é

Politique régionale de promotion et de prévention de la santé

Synthèse de la mise en œuvre des actions au sein des établissements d'enseignement du secondaire

Dans le cadre de l'appel à projets de

La région Centre-Val de Loire

Année scolaire 2019-2020
Septembre 2020

Fédération Régionale des Acteurs en Promotion de la Santé
54 rue Walvein 37000 TOURS
☎ 02.47.37.69.85 🖷 02.47.37.28.73 contact@frapscentre.org

www.frapscentre.org

Association non assujettie à la TVA - SIRET 49282330700011 - APE/NAF 9499 Z
Organisme de formation enregistré sous le n° 24 37 02635 37 auprès du Préfet de la Région Centre

Ce document présente une synthèse des bilans des projets d'éducation et de promotion de la santé mis en œuvre dans les établissements d'enseignement qui ont bénéficié d'une subvention du Conseil Régional du Centre-Val de Loire pour l'année scolaire 2019-2020 dans le cadre de l'appel à projets « Ma région, 100% éducation ».

L'année 2019-2020 est particulière puisque l'épidémie de Covid a fortement impacté la réalisation ou plutôt la non réalisation des projets déposés par les établissements.

28 lycées ont déclaré avoir mis en œuvre leurs projets partiellement
3 établissements ont déclaré n'avoir rien mis en œuvre

Nous remercions les personnels qui ont pris le temps de renseigner le questionnaire et celles et ceux qui ont rendu vivant ce document en l'agrémentant de photos prises au cours des différents projets.

84 établissements ont participé à l'appel à projets du Conseil régional « Ma région, 100% éducation » sur le thème de la promotion de la santé en 2019-2020.

69 établissements ont renseigné le questionnaire en ligne soit un taux de retour de 82%.
19 établissements n'ont pas transmis leur bilan.

Les établissements devaient envoyer le document bilan avant la fin du mois de juillet 2020. Ceux qui ne l'ont pas fait ont été contactés une ou plusieurs fois.

205 actions différentes ont été déployées sur les trois volets de l'appel à projets soit

- **46** actions sur le volet alimentation activité physique et environnement,
- **95** actions sur le volet « conduites dites à risques »,
- **64** actions sur le volet « bien être ».

15 établissements ont accompagné des projets de « prévention par les pairs ».

Les jeunes des sections ULIS, Unités Localisées pour l'Inclusion Scolaire, **ARTP**, Actions de Remobilisation à Temps Plein, **UP2A**, Unités Pédagogiques pour élèves allophones, **DAME**, Dispositif d'Accompagnement Médico Educatif, **3ème PM**, Prépa Métiers font l'objet d'une attention particulière, des actions spécifiques sont organisées pour eux ou à minima, ces jeunes profitent comme leurs camarades du projet de prévention santé de l'établissement.
23 établissements incluent ou mettent en œuvre des actions en direction des élèves de ces différentes sections.

1- Nombre de réponse au questionnaire

Les bilans réceptionnés **ont partiellement pu être exploités** dans la mesure où beaucoup de questions sont restées sans réponse, notamment sur les publics cibles des actions. En effet, il est souvent difficile voire impossible de lier une action spécifique du projet à un public particulier. De plus, les lycées peuvent indiquer que toutes leurs classes (tous les niveaux) ont été bénéficiaires d'actions de prévention sans que cela se vérifie sur les trois axes du projet.

Nombre de bilans en fonction des départements de la région Centre Val de loire

Cher	Eure-et-Loir	Indre	Indre-et-Loire	Loir-et-Cher	Loiret
6 sur 8	7 sur 10	9 sur 10	18 sur 23	12 sur 15	17 sur 18

Fonction des personnels ayant renseigné le document

- **Infirmière : 56**
- **Proviseur(e), Proviseur(e) adjoint(e), Directeur(trice) : 33**
- Conseiller(ère)s Principal d'Education : 16
- Professeurs, enseignants : 13
- Gestionnaire, comptable, intendant : 10
- Documentaliste : 3
- Assistante sociale : 2
- Sans précision : 6

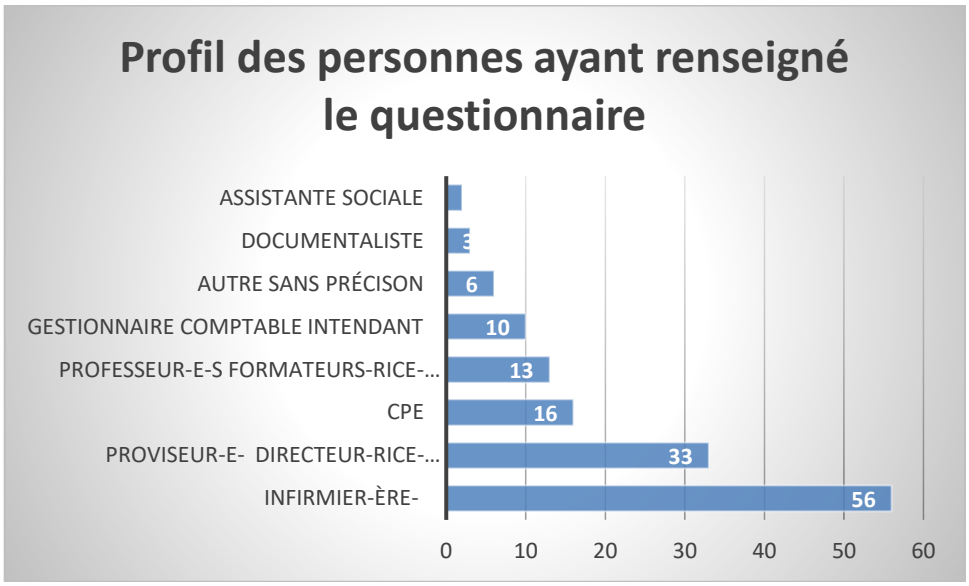

Dans 60 établissements, le document a été renseigné par 2 personnes ; dans 8 établissements, seule une personne a renseigné le document d'évaluation et 3 personnes ont renseigné le document dans un lycée**.**

Ce sont principalement les personnels infirmiers -56- qui ont renseigné le document, seul(e-s-), ou avec le/la proviseur(e), proviseur(e) adjoint(e) et gestionnaire de l'établissement.

Visibilité et légitimité des actions santé

Si l'inscription des actions santé au projet d'établissement, ainsi que leur présentation au sein du Comité d'Éducation à la Santé Citoyenneté ne sont pas les seuls éléments de visibilité et légitimité des actions, elles constituent un indicateur de base.

La majorité des établissements présente leurs projets au sein des Comités d'Éducation à la Santé Citoyenneté - C.E.S.C.-. **(50 établissements)** et l'inscrive au projet d'établissement (**50 établissements)**

Pour rappel, les établissements agricoles, les MFR et lycées privés n'ont pas de CESC. Ces derniers peuvent valoriser le projet PPS au travers du projet d'établissement.

Un établissement n'a pas renseigné cette question.

3- Répartition des actions de prévention, promotion santé en fonction des différents volets de l'appel à projets régional

Répartition des établissements en fonction du nombre de volets investis

L'appel à projets « Ma région, 100% éducation » santé comporte 3 volets. Le conseil régional incite les lycées à investir les 3 volets proposés. La répartition des établissements sur les 3 volets donne une première indication des dynamiques engagées par ces derniers. Le nombre d'actions dans le projet, les publics cibles et les modalités de mise en œuvre du projet constituent d'autres indicateurs pertinents. En effet, un établissement peut décliner plusieurs actions sur un seul volet en direction de l'ensemble des jeunes alors qu'un deuxième établissement peut mettre en œuvre une action par volet sur des publics très restreints. De plus, il faut pouvoir mettre en relation les actions avec les caractéristiques du public accueilli dans l'établissement, ce qui n'est pas toujours possible comme nous l'avons déjà indiqué.

21 établissements ont inscrit des actions sur **un volet**. Sur ces 21 établissements, 9 d'entre eux ont pu mettre en place une seule action.

26 établissements ont mis en place des actions sur **deux volets**.

19 établissements ont mis en place des actions sur **trois volets.**

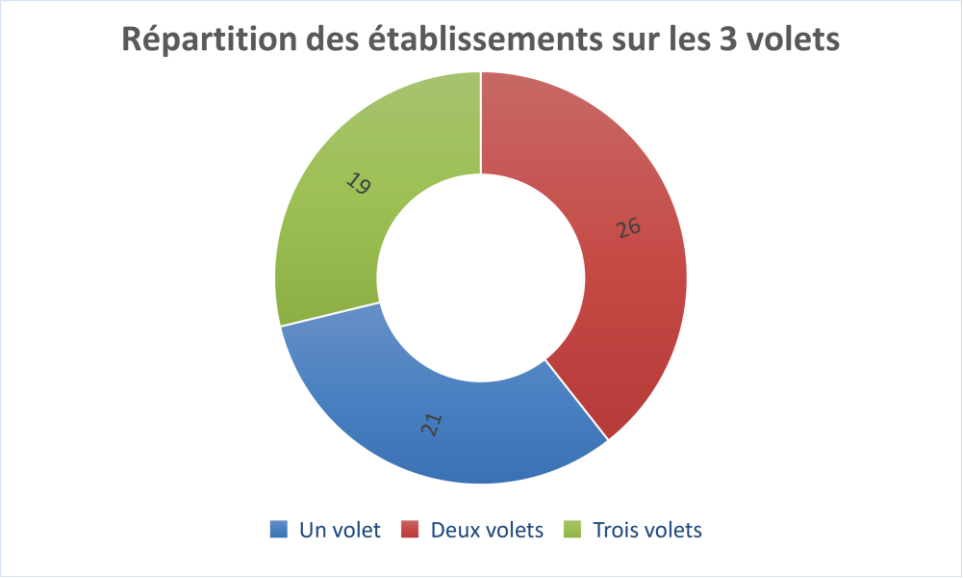

4- Nombre de projets par volet

52 établissements ont mis en œuvre des actions sur le volet 3 **« bien-être »,**
50 établissements ont mis en œuvre des actions sur le volet 2 **« conduites à risques »,**
28 établissements ont travaillé sur **l'alimentation/environnement.**

Les établissements investissent de plus en plus le volet « Bien être » au profit du volet « conduites à risques » mais rappelons que cette année scolaire a été fortement perturbée par le Covid et que les établissements n'ont souvent pas pu finaliser la conduite de leurs projets. Autrement dit, sans le confinement, il y aurait eu plus de projets déclinés sur le volet conduites à risques.

5- Les publics bénéficiaires des projets de promotion, prévention santé

Au regard des données partielles et quasi inexploitables, nous ne pouvons pas cette année renseigner ce champ. Il sera certainement possible d'améliorer le questionnaire en ligne afin de pouvoir relier une action à un public pour l'année 2020-21.

6. Les trois volets de l'appel à projets

Le volet alimentation/environnement

28 établissements se sont inscrits sur ce volet, ce qui représente **46 actions** sur ce thème mises en œuvre tout au long de l'année scolaire.

Répartition des projets sur le volet « alimentation-environnement »

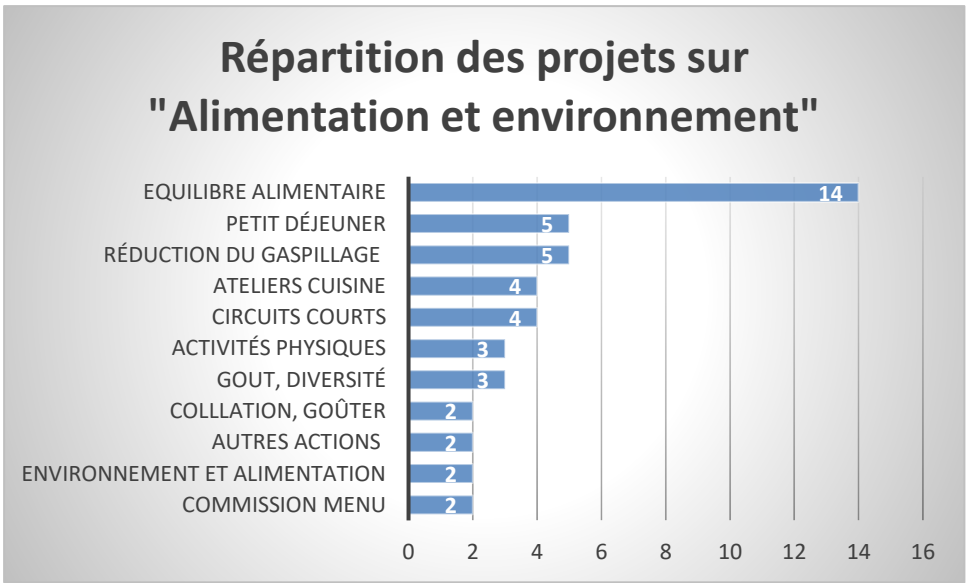

19 actions empruntent une approche relativement « classique » sur ce thème en travaillant sur l'équilibre alimentaire, l'importance du petit déjeuner.

9 projets mettent en jeu les sens et la pratique en proposant des ateliers cuisine, en travaillant sur le goût, la découverte du patrimoine alimentaire dont **2** qui proposent une collation équilibré aux élèves.

7 actions sont centrées sur la restauration scolaire en menant des actions de réduction du gaspillage alimentaire et en réunissant la commission des menus.

6 actions sensibilisent les jeunes sur les enjeux environnementaux et les circuits courts.

3 actions abordent l'activité physique en lien avec l'alimentation.

2 actions sont sur d'autres thèmes comme alimentation et image de soi.

Le volet « conduites dites à risques »

53 établissements ont mis en place des actions sur ce thème, ce qui représente **95 actions développées sur ce volet,**

Répartition des projets sur les « conduites à risque»

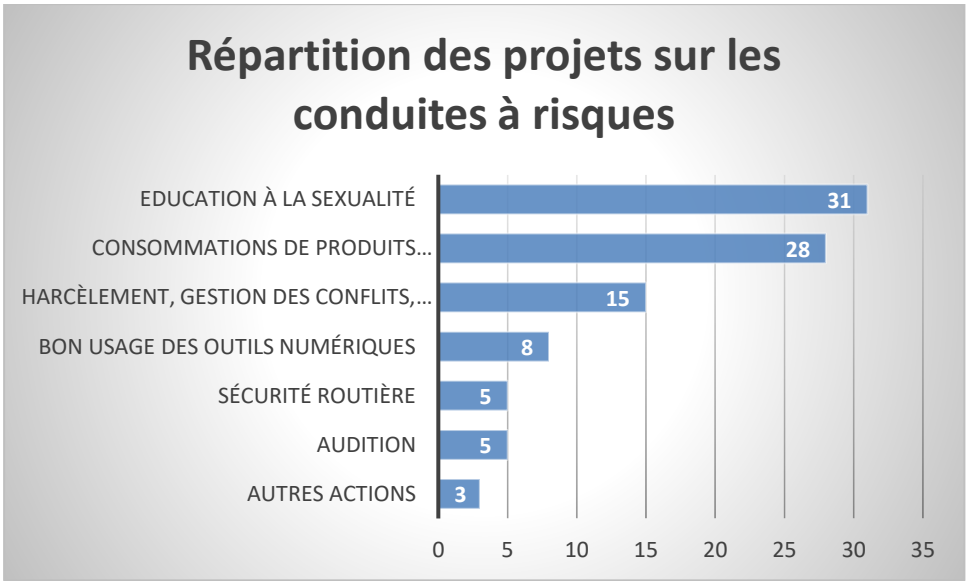

Deux thèmes sont particulièrement retenus par les équipes éducatives sur ce volet : l'éducation à la sexualité, choisie par **31 établissements** et les consommations de substances psycho-actives -tabac, alcool et cannabis- dans **28 établissements.**

15 projets visent à prévenir la violence, le harcèlement, l'homophobie, le cyber harcèlement.

5 établissements ont mis en place des actions sur la **prévention routière, actions qui peuvent être mises en relation avec les consommations de substances psychoactives.**

8 sur le **« bon usage » des outils numériques et 5 actions** portent sur la protection de son audition**.**

Enfin, 3 établissements ont mis en place des projets sur le thème du sommeil et de la prévention des crachats.

Le volet bien être

51 établissements se sont inscrits sur ce volet, ce qui représente **64 actions** différentes sur ce thème.

Répartition des projets « bien être »

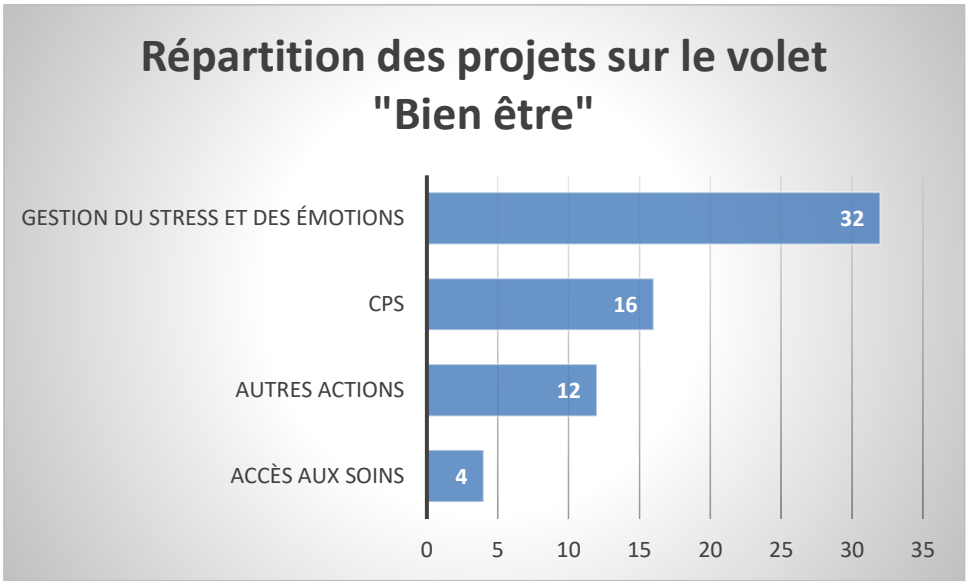

La majorité des actions sur ce volet vise à renforcer les capacités des jeunes à faire face au stress, à la gestion des émotions, à renforcer leur estime et confiance puisque ce type d'actions représente 48 actions sur les 64.

Les actions empruntant la méthode d'éducation par les pairs

17 établissements développent des actions avec des **lycéens relais santé pairs, parfois sur deux thèmes santé distincts**.

Les actions d'éducation de prévention santé par les pairs sont majoritairement sur le thème du harcèlement avec des jeunes dits ambassadeurs qui ont bénéficié d'une formation soit 6 lycées,

4 lycées sur le thème des consommations de produits psycho actifs (l'alcool notamment) formés souvent par l'ANPAA, deux établissements sont sur la prévention du VIH Sida, un sur le sommeil et un dernier sur plusieurs thématiques.

7- Les publics destinataires des projets et les publics spécifiques

Les bilans ne permettent pas toujours de comprendre à qui sont destinées les actions soit parce-que l'information n'est pas donnée, soit parce-que nous ne pouvons pas rattacher une action à un public. De plus, un certain nombre d'actions sont développées pour les jeunes internes ou/et demi-pensionnaires sans que l'effectif de ces élèves soit indiqué. Il ne nous est donc pas possible d'indiquer le nombre total de bénéficiaires des projets de promotion prévention santé pour l'année 2019-2020.

Nous observons néanmoins que 46 établissements ont fait des propositions d'actions pour les internes et demi-pensionnaires et que 25 établissements ciblent des sections spécifiques comme les classes ULIS, UP2A, ARTP, Dame, Segpa, 3ème PP et CAP.

7- Les évolutions observées par l'établissement en lien avec le projet de prévention promotion de la santé à partir de leurs déclarations

Les trois observations principales sont :

- Une amélioration du climat scolaire et/ou de l'ambiance de groupes classes bénéficiaires du projet
- Un accès facilité des jeunes, aux professionnels et/ou structures pouvant les accompagner et les « prendre en charge »
- Des changements « positifs » de comportements individuels des jeunes.
- D'autres points sont mis en avant comme une ouverture d'esprit des jeunes en lien avec les thèmes de santé abordés, une baisse de la consommation de tabac, la valorisation des jeunes dans les projets mis en œuvre.

Les professionnels des établissements soulignent le fait que de plus en plus d'élèves sont stressés et ont parfois de grandes difficultés à « contrôler » leurs émotions. Ils notent aussi que les séances de sophrologie, relaxation ont souvent été bénéfiques.

8- Les points à améliorer

Des points sont relevés comme à améliorer dans l'organisation et la mise en œuvre du projet : mieux communiquer sur le projet vers l'ensemble de la communauté éducative, chercher à impliquer plus de personnels dans celui-ci, tendre vers une meilleure concertation des personnels impliqués dans les différentes actions et aussi des différentes instances -CESC, CVL..- et valoriser encore plus ce qui a été mis en œuvre.

Sur l'organisation concrète, des établissements souhaitent mettre le projet en place plus tôt dans l'année scolaire et d'autres émettent l'idée de disposer de créneaux balisés dans les emplois du temps des jeunes. Ceci éviterait la négociation d'heures au coup par coup avec des professeurs différents et simplifierait l'organisation.

Conclusion :

L'année scolaire 2019-2020 est « particulière » puisque les cours en présentiel ont été arrêtés mi-mars 2020 et des grèves étudiantes en début d'année 2020 avaient aussi pu perturber les établissements. Une majorité d'établissements n'a pas pu mettre en œuvre l'ensemble des actions prévues au projet PPS. Ceci dit, il semble que les établissements « normalisent » le projet santé ou pour le dire autrement, ces derniers n'envisagent pas, de ne plus mettre en place de projet PPS. Les impacts individuels et collectifs positifs des actions légitiment la place qu'elles prennent dorénavant dans les lycées.